

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 14 (1968)

Heft: 4

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

LES PRINCIPALES FOIRES ET EXPOSITIONS EN SUISSE EN 1968

Voici le calendrier des principales foires et expositions devant se dérouler en Suisse au cours des prochains mois :

Foires nationales :

20 au 30 avril : 52^e Foire suisse d'Echantillons, Bâle ;

7 au 22 septembre : Comptoir suisse, Lausanne ;

10 au 20 octobre : O.L.M.A. Agriculture et Industrie laitière, Saint-Gall.

Expositions spécialisées :

15 au 24 mars : H.I.L.S.A., 3^e Exposition internationale de chauffage, matériels aérauliques et d'appareillage sanitaire, Zurich ;

20 au 24 mars : I.F.A.S., 7^e Salon international Hôpital et Service de Santé, Zurich ;

4 au 12 mai : I.B.A., Salon nautique international, Lucerne ;

10 au 18 mai : I.M.P.O., 8^e Foire suisse de produits importés, Zurich ;

7 au 11 juin : INTERDROPA, Foire internationale de la droguerie et de la parfumerie, Zurich ;

8 au 16 juin : KOPANTIQUA, Foire et exposition internationales de la reproduction d'objets antiques, Saint-Gall ;

13 au 17 juin : IPHARMEX, 1^{re} Exposition internationale de la pharmacie organisée en Suisse, Bâle ;

28 août au 2 septembre : FERA, Exposition suisse de la télévision, de la radio et photo, Zurich.

1^{er} au 3 septembre : INTERFÉRREX 68, 5^e Exposition internationale spécialisée en quincaillerie, outillage et arts ménagers, Bâle ;

3 au 17 septembre : REKLAME 69, Foire internationale de la Publicité, Zurich ;

9 au 14 septembre : ILMAC 68, 4^e Salon international de la technique de laboratoire, de la technique de mesure, du génie chimique et de l'automatique en chimie, 2^e Congrès suisse de la chimie, Bâle ;

18 octobre au 21 octobre : Salon suisse du Caravaning, Zurich ;

23 octobre au 3 novembre : 16^e Salon des arts ménagers, Genève ;

31 octobre au 5 novembre : Foire internationale des systèmes hydrauliques à huile et pneumatiques, Zurich ;

15 au 24 novembre : FAWEM, 1^{re} Exposition de machines-outils et outillage, Bâle.

CANTON DE BALE

RESULTATS DES COMPTES 1967 DU GROUPE SANDOZ

Le chiffre d'affaires du groupe Sandoz s'est développé, par rapport à l'année précédente, comme suit :

	1967	1966
	en millions de francs	y compris sans Wander
Colorants/produits chimiques + y compris produits agrochimiques	623	665 +
Pharmaceutiques	1.015	736
Produits agrochimiques, diététiques, divers	339	—
Total	1.977	1.401

L'association avec le groupe Wander étant intervenue en 1967, les chiffres d'affaires ont été regroupés. Une comparaison avec les chiffres de l'année précédente n'est pas possible. C'est pourquoi il faut renoncer à calculer les taux d'accroissement du chiffre d'affaires. Au cours de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires du groupe Sandoz et Wander a continué à progresser, en particulier dans les domaines pharmaceutique et diététique, tandis que l'augmentation était nettement plus faible pour les colorants/produits chimiques et agrochimiques. Les ventes de la maison mère de Sandoz se sont accrues de 7,4 %, passant de 546 millions de francs à 586 millions de francs. Les dépenses également dénotent une tendance à la hausse, de même que les dépenses consacrées à la recherche. Ces dernières se sont élevées en 1967 à 152 millions de francs (y compris Wander) contre 117 millions de francs l'année précédente (sans Wander).

Le compte de profits et pertes de la maison mère se présente de la façon suivante :

	1967	1966
	en millions de francs	
Produit global	602,1	560,0
Dépenses	563,2	525,4
Bénéfice net	38,9	34,6

L'assemblée générale des actionnaires a été convoquée le 9 avril 1968. Le conseil d'administration propose la répartition d'un dividende inchangé de 115 F par action. Celui-ci représente une charge de 29,9 millions de francs (année précédente 23 millions de francs) compte tenu de l'augmentation du capital-action à fin octobre 1967 de 30 millions de francs pour atteindre 130 millions de francs. Le versement au fonds de réserve général se monte à 2,5 millions de francs (année précédente 1,9 million de francs). Il est prévu d'affecter 4 millions de francs (année précédente 7 millions de francs) à la réserve pour engagements à l'étranger et, comme l'année passée, 500.000 francs en faveur d'œuvres d'utilité publique et le même montant à la Fondation Sandoz pour l'avancement des sciences médico-biologiques. Une dotation de 400.000 francs (année précédente 800.000 francs) au fonds de vacances de Sandoz S.A. est proposée.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

CANTON DE BERNE

L'HORAIRE D'ETE AU BELPMOOS : LIAISONS PLUS NOMBREUSES ET AMELIOREES

C'est le 1^{er} avril que l'horaire d'été est entré en vigueur au Belpmoos, ce qui procure à Berne les liaisons suivantes : Genève-Berne : départs à 9 h 20 (Berne 9 h 55) et 16 h 35 (Genève 17 h 10).

Berne-Zurich : départs à 10 h 15 (Zurich 10 h 50), 14 h 5 (Zurich 14 h 40), 12 h 50 (Berne (13 h 25) et 15 h 40 (Berne 16 h 15).

Berne-Paris : départ à 15 h 5 (Paris à 16 h 35) et à 13 h 5 (Berne à 14 h 35).

La Swissair reprend ainsi le deuxième vol quotidien pour Zurich, qu'elle avait inauguré l'été dernier. Elle améliore aussi notablement les possibilités de correspondance puisque l'horaire de Zurich a subi quelques changements. Malgré quelques moments d'attente inévitables à Kloten et à Genève, les passagers apprécieront de pouvoir changer d'avion sans formalités. Qu'un voyageur s'envole pour l'étranger ou qu'il vienne de l'étranger à Berne, il n'aura qu'à remplir les formalités au Belpmoos, dans un cas avant son départ, dans l'autre après son arrivée. Lors des escales de Zurich ou de Genève, les passagers n'auront plus à s'inquiéter de leurs bagages, ceux-ci étant automatiquement transférés.

La liaison directe avec Paris a maintenant entièrement changé : L'avion venant de Paris atterrit au Belpmoos au début de l'après-midi pour s'envoler à nouveau et peu après en direction de Paris. Les deux vols quotidiens qui reliaient Genève à Berne et Berne à Bâle, pour des raisons techniques, sont par conséquent supprimés. Grâce à l'ancien avion de midi maintenant retardé de trois heures, les passagers pour Paris disposent de leur matinée, tandis que le vol de retour n'est avancé que d'une heure au départ de Paris.

Adaptation au service par autobus

Le service de transport des passagers, jusqu'ici dépendant de l'horaire actuel, a également subi quelques changements. Lors des trajets directs entre la gare et l'aéroport, assurés par les cars P.T.T., des arrêts facultatifs à Wabern et à Kehrsatz sont prévus deux fois par jour. D'autre part, les cars prendront encore en charge des visiteurs de l'aéroport et des accompagnants, dans la mesure où les places seront disponibles.

M. JEAN ZIEGLER, HOTE DU CORPS DIPLOMATIQUE

Les membres du corps diplomatique accrédités à Berne, à l'exception des chefs de mission et des attachés militaires ont formé un « Club du jeudi », qui leur permet de prendre contact avec les aspects de la vie en Suisse. Chaque mois, ils convient à un déjeuner un hôte d'honneur.

En novembre dernier, c'est M. Roger Bonvin qui, en qualité de président de la Confédération, fut leur invité, alors qu'en février ce fut M. Alexandre Hay, directeur général de la Banque Nationale Suisse. L'hôte d'honneur de mars a été M. Jean Ziegler, conseiller national, professeur à Genève, qui, à l'issue du déjeuner, a présenté une conférence consa-

crée aux relations de la Suisse avec les pays du tiers monde. M. Ziegler a notamment parlé des problèmes d'aide technique, alimentaire et financière, liés au développement des pays neufs.

DES ROMANDS AU SERVICE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Dans le cadre de la coopération technique avec les pays en voie de développement, l'O.N.U., l'U.N.E.S.C.O. et l'O.M.S. ont confié, au cours de ces derniers mois, des missions à plusieurs spécialistes suisses.

M. Marc Haldy, actuari-conseil, docteur ès sciences commerciales et actuarielles, à Lausanne, a été engagé par l'O.N.U., en qualité de conseiller en matière de supervision des compagnies d'assurance sur la vie pour la durée d'un an à Bangkok, Thaïlande.

M. Robert E. Jacquier, professeur de mécanique, à Genève, est nommé contremaître-instructeur mécanicien pour un an à Phnom-Penh, Cambodge.

L'O.M.S. a engagé M. Georges Huber, ingénieur civil E.P.F., à Sion, en qualité de directeur de projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour un an à Rabat, alors que M. Michel Ray, inspecteur scolaire retraité du canton de Vaud, a été désigné en qualité de « consultant » en vue de la création d'une école normale d'instituteurs pour quelques semaines à Zinder, Niger.

(C.P.S.).

CANTON DE GENEVE

UN MAGISTRAL EXPOSE DU DIRECTEUR DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE GENEVE

L'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève, que président M. Louis Maire, est un événement dans la cité parce que les magistrats et les représentants des conseils législatifs cantonaux et municipaux y assistent, mais aussi les délégués de l'Université et de l'enseignement officiels, des grands organismes et sociétés économiques suisses, des Chambres de Commerce étrangères en Suisse, des Chambres de Commerce romandes et des Fédérations professionnelles, économiques et touristiques, de la fondation H.L.M., et bien entendu la presse.

Après la partie purement administrative, le directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie, M. Charles Aubert, a présenté son substantiel rapport sur l'activité de la Chambre. Tout d'abord, il rappela les réductions tarifaires différencielles de 30 à 50 % aux termes du Kennedy Round. L'un des principaux problèmes a été celui de l'horlogerie qui intéresse surtout l'Allemagne et la France. Les concessions accordées seront mutuellement appliquées dès cette année au gré d'un échelonnement sur cinq ans.

REVUE DE PRESSE.

LUTZ
GRANDE HORLOGERIE BIJOUTERIE
HORLOGERIE BIJOUTERIE
LUTZ
Conditions aux membres de la colonie
70 à 82, RUE DE LYON - PARIS 12°
TEL.: DID. 46-85

ENTREPRISE de PEINTURE

CELIO

200, boulevard Voltaire
PARIS - XI^e

Tél. : ROquette 62-20

Devis gratuit

Travail soigné

"LE FRANÇAIS"

3, av. de l'Opéra
Tél. OPE. 88-20

Comme par le passé,
vous y dégusterez
la bonne fondue suisse
et les délicieuses croutes
au fromage

LA PRÉCISION DANS LE DÉCOLLETAGE

Société Anonyme
au Capital de 245.000 F

Directeur : E. BIERI
16, rue Orfila - PARIS, 20^e
MEN. 52-07

PIÈCES DÉTACHÉES
SUR TOURS AUTOMATIQUES
Pour AVIATION - AUTO
MARINE - CHEMINS de FER
HORLOGERIE - OPTIQUE
RADIO - ELECTRONIQUE...

HORLOGERIE DE GENÈVE

F. LUTHI, horloger diplômé
26, av. Marceau, Paris, 8^e
Montres de Haute Précision
Ely. 57-76

Réparation soignées
Représentant de la
Maison GUBELIN

UNIVERSAL
GENÈVE

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE

Tél. : ELYsées 79-16

MIROITERIE
DECORATION

F. MONA

ENCADREMENTS
VITRERIE

38, rue François-I^r
Paris-8^e

Huiles

"MOTUL"

et Graisses

Automobiles
et Industrielles

119, boulevard Félix-Faure
93 - AUBERVILLIERS
Tél. 352-29-29

HOTEL OXFORD & CAMBRIDGE

11-13, rue d'ALGER
(TUILERIES - PI. VENDOME)

Le rendez-vous
des touristes et des
hommes d'affaires suisses

Tél. : OPE. 28-45
Télégr. : OXFORTEL

Devant l'évolution qui va se dessiner, la Suisse doit être attentive et poursuivre sa politique active de contacts avec l'extérieur et particulièrement avec les gouvernements des Six et les autorités supranationales de Bruxelles, concentrer ses efforts sur la recherche de solutions pragmatiques dans le domaine économique. Le rapport insiste sur la nécessité d'une refonte du système fiscal suisse. C'est du côté de l'impôt indirect que nous devons nous tourner pour combler le manque à gagner résultant de la réduction des droits de douane, qui atteindra sans doute 200 à 400 millions après la période quinquennale d'adaptation.

Après avoir traité de notre commerce extérieur et des transports et avoir passé en revue les affaires fédérales, M. Charles Aubert parle du problème postal et déclare que la concentration dans un autre canton romand des arrondissements des postes ou des douanes serait nuisible à Genève. Il rappelle que ces deux administrations doivent faire face à Genève à une situation particulière du fait de la présence des Institutions internationales et de la position géographique enclavée du canton.

La disparition aussi rapide que possible d'un régime d'exception sur la main-d'œuvre étrangère est hautement souhaitable. Le directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie souligne la chute qui s'est produite dans les autorisations de construire entre 1966 et 1967 ; les difficultés dues au financement et au rendement normal expliquent cette régression.

Les différents groupes locatifs à loyers modérés de la Chambre de Commerce comportent 854 logements aux loyers de 400 à 780 F la pièce par an. Dès cet été, 186 logements viendront s'ajouter à ceux-ci. Le bilan H.L.M. de la Chambre s'élève à 42 millions.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève déploie une intense activité dans le domaine des renseignements sollicités par des importateurs et des exportateurs du monde entier. A la fin de son rapport, M. Charles Aubert demande respectueusement aux autorités de confronter constamment les critères politiques avec les impératifs économiques.

Le chef du Département du commerce, de l'industrie et du travail, M. André Ruffieux, a constaté que l'économie genevoise, étroitement tributaire de l'étranger et siège d'une industrie traditionnelle plus vulnérable aux assauts de la concurrence internationale que celle du reste de la Suisse, ressentait plus fortement les fluctuations de la conjoncture. Il a souligné les graves conséquences de l'évolution actuelle et notamment la concentration des entreprises. Toutefois, le nombre des salariés a augmenté de 40 % en dix ans. Il ne faut pourtant pas nier la possibilité du chômage et, à ce propos, il devrait être pris des mesures préventives afin que l'indemnité vienne en dernier lieu. Les intéressés doivent donc avoir à leur disposition une gamme de connaissances leur permettant de passer d'une branche à

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

une autre. Il sera donc nécessaire de suivre des cours à plein temps munis d'une indemnité. Les Etats se doivent de créer des bourses de l'emploi. La plus grande mobilité des travailleurs doit se traduire pour les étrangers par la faculté de changer d'emploi. Il serait à coup sûr maladroit de stopper l'initiative.

Le président a souligné l'intérêt d'un dialogue public entre les milieux économiques et le gouvernement. Il a rappelé toutes les raisons que les Suisses ont d'être rassurés et calmes, à condition d'être raisonnables dans leurs revendications personnelles et hardis dans leur action collective.

K.

LES VINGT ANS D'EXPERIENCE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

L'organisation mondiale de la santé célèbre cette année son vingtième anniversaire. Fondée en 1948 pour prendre la relève de l'organisation d'hygiène de la S.D.N., de l'Office international d'hygiène publique et de l'administration des Nations Unies pour les secours et la reconstruction (U.N.R.R.A.), l'O.M.S. se donnait pour but « d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé ».

Et l'Organisation Mondiale de la Santé rappelle à cette occasion que le monde était plein d'espoir quand, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, naissait une organisation chargée de promouvoir partout la santé de l'homme. Mais il y avait beaucoup à apprendre. L'expansion de l'O.M.S., à laquelle appartiennent aujourd'hui cent vingt-neuf pays, n'a pas encore permis de réaliser le grand rêve de l'après-guerre, soit la mise sur pied d'une institution englobant absolument tous les Etats du monde. Il n'en demeure pas moins que de très importants progrès ont été réalisés notamment dans la lutte contre les maladies transmissibles. C'est ainsi que grâce à l'élan imprimé par l'O.M.S., 78 % de toutes les populations vivant dans des zones initialement impaludées sont à présent presque entièrement à l'abri de cette maladie. L'éradication totale de la variole est prévue pour 1977.

L'O.M.S. a joué un rôle important dans la mise au point de vaccins parmi les plus efficaces, l'un contre la poliomyélite, l'autre contre la rougeole. Pour lutter contre de nombreuses maladies et améliorer les conditions sanitaires déplorables qui accablent les pays en voie de développement, l'O.M.S. a dû créer des services d'hygiène, assurer l'approvisionnement en eau, mettre sur pied des laboratoires sanitaires et contribuer à toutes sortes d'améliorations. Elle a noué et développé de fructueux contacts internationaux et interprofessionnels. Des comités d'experts se sont réunis pour mettre en commun les connaissances les plus récentes dans de nombreux domaines tandis que des groupes d'études ont examiné de multiples sujets d'intérêt pratiqués pour les administrations sanitaires.

L'O.M.S. édite des monographies scientifiques, des statistiques épidémiologiques et démographiques. Elle s'occupe de la classification statistique internationale des maladies notamment. L'O.M.S. a de plus rendu compte au jour le jour de l'évolution des maladies quarantaines. Elle a suivi l'évolution des épidémies de grippe. Elle a continué la surveillance des maladies d'importance internationale, celle de la rage, par exemple. Enfin, grâce au réseau de laboratoires travaillant en collaboration avec l'O.M.S., la recherche médicale a mieux pu confronter l'état respectif de ses travaux. Un grand travail de recherche a pu être effectué avec l'aide de l'O.M.S.

Bien sûr, l'œuvre immense de l'O.M.S. ne se traduit pas toujours par une série de succès incontestés. Les progrès accomplis en ce qui concerne l'éradication du paludisme, aussi impressionnantes qu'ils puissent être, restent en deçà des espérances initiales. Quant à la tuberculose, on devrait parvenir enfin à résoudre ce problème pour autant que l'on accepte de rompre avec les pratiques cliniques traditionnelles.

Certains problèmes de santé ont empiré depuis la création de l'O.M.S. Le choléra a de nouveau progressé en envahissant des pays où il avait disparu depuis cinquante ans. Les maladies vénériennes sont en recrudescence dans de nombreuses parties du monde. La pollution de l'eau, de l'air et du sol s'est généralement aggravée. Enfin, pour l'O.M.S., une partie de l'aide apportée aux pays en voie de développement en provenance de diverses sources a été par exemple gâchée par manque de coordination et faute de projets de développement nationaux cohérents.

La tâche à accomplir dans le monde par l'O.M.S. reste immense quand on sait qu'il existe quelque 200 millions de cas de schistosomiase, 190 millions de cas de filariose, 450 millions de cas d'ankylostomiase, 50 millions de cas d'onchocercose, 7 millions de maladie de Chagas, 15 millions de cas de tuberculose, 11 millions de lépre, 400 millions de trachome, toutes maladies auxquelles s'ajoutent les maladies cardio-vasculaires, le cancer, les accidents, les maladies mentales et bien d'autres encore.

SALON DE L'AUTOMOBILE IMPORTANTES DECISIONS ET NOMINATIONS

Au cours d'une séance tenue dans le Palais des Expositions, le Comité du Salon et des exposants a pris acte de la décision irrévocable de son président, M. Roger Perrot, de renoncer à son mandat. Son successeur a été désigné en la personne de M. Raymond Deonna, conseiller national de Genève.

Afin, toutefois, de permettre à M. R. Deonna de s'initier à ses nouvelles fonctions, M. R. Perrot a bien voulu accepter d'assumer encore la présidence du Salon 1969. En conséquence, c'est à partir du 1^{er} juillet 1969 que M. R. Deonna prendra effectivement possession de ses nouvelles fonctions.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

En outre, le Conseil de fondation du Salon International de l'Automobile de Genève a nommé M. Rodolphe Huser, né en 1932 à Lucerne, jusqu'ici premier secrétaire du Salon depuis 1962, plus spécialement chargé des relations avec les exposants, au nouveau poste de directeur chargé de l'exploitation des Salons de l'Automobile. M. R. Huser entrera en fonctions dès le 1^{er} juillet prochain. Précisons qu'il conservera parallèlement son poste de secrétaire général de la Chambre syndicale suisse de l'Automobile et branches annexes, poste qu'il occupe depuis octobre 1962.

Cette nomination est destinée en particulier à décharger le secrétaire général, M^e Jacques-Dalcroze, qui a assumé avec compétence et dévouement, depuis 1952, la responsabilité de l'exploitation des Salons de cette charge pour lui permettre de se consacrer aux tâches générales que le développement croissant du Salon entraîne. Il s'agit entre autres de l'administration des fondations du Salon de l'Automobile, du Palais des Expositions, ainsi que des expositions « l'Atome pour la paix ». Les fonctions comportent également la recherche de nouvelles expositions, congrès, manifestations et leur organisation, ainsi que les études relatives à une nouvelle solution pour le Palais des Expositions.

Le Conseil de fondation a, enfin, confirmé M. Natale Tosi dans ses fonctions de chef des services techniques du Salon International de l'Automobile qu'il remplit à la satisfaction générale depuis 1963.

« DEFI AU BON SENS » UN FILM DU T.C.S. POUR LA PREVENTION DES ACCIDENTS

Tourné l'été dernier sur les routes des différents cantons, « Défi au bon sens », qui vient d'être présenté en première à Genève, a été vivement applaudi par un grand nombre de personnes s'intéressant aux problèmes de la route. Produit par le T.C.S. sur l'initiative de son siège central et avec l'appui financier du Fonds de prévention routière, ce court métrage a été réalisé avec la participation de Guy Tréjan et d'une brochette d'acteurs romands bien connus. Il exhorte les usagers de la route au bon sens et à la prudence.

Comme il est destiné à être projeté en avant-programme dans les cinémas du pays, donc pour des spectateurs désireux de se distraire, « Défi au bon sens » ne se veut ni dictatoire ni accusateur, aucune séquence vraiment tragique, mais surtout de l'humour, de la bienveillance et de belles images en couleur, il est vrai que les sketches exposent le cas non pas « d'assassins du volant », mais de types courants de conducteurs qui, par distinction, routine, impatience, ou intempérance, peuvent mettre en danger leur propre vie et celle d'autrui. Sans qu'il y paraisse, le but est d'obliger tout de même le public à réfléchir sur certaines conséquences.

« Défi au bon sens » est également conçu pour la TV ; des versions en langue allemande et italienne vont être bientôt distribuées et des copies 16 mm iront à la filmothèque du T.C.S. dont on sait qu'elle prête volontiers ses bobines aux sociétés qui en font la demande.

† MARCEL VIDOUDEZ

A Hermance (Genève) est décédé M. Marcel Vidoudez, peintre et décorateur, qui s'était retiré il y a deux ans dans le canton de Genève. Né à Bex, en

1900, il avait suivi les cours de l'école de dessin de Lausanne, puis ceux de l'école des Beaux-Arts de Paris. Il travailla dans plusieurs ateliers. Il s'était voué à l'illustration et à la décoration. Marcel Vidoudez a fait les dessins de plusieurs livres scolaires vaudois, a illustré des brochures pour l'école du dimanche. Il avait décoré le cabaret de Gilles, en 1941, « Au coup de soleil » et plusieurs restaurants, notamment « Les trois tonneaux » à Lausanne. C'était le frère de M. Pierre Vidoudez, de la *Feuille d'avis de Lausanne*. Le défunt laisse une œuvre abondante. Il avait aussi illustré en Suisse allemande des premières pages de journaux.

† ADOLPHE FRANCESCHETTI

Le professeur Adolphe Franceschetti, ophtalmologue suisse de réputation mondiale, est décédé à Genève.

Né le 11 octobre 1896 à Zurich, le professeur A. Franceschetti était originaire de Zurich et Genève. Il fit ses études secondaires et universitaires à Zurich. De 1921 à 1925, il fut assistant, puis premier assistant à la clinique ophtalmologique de cette ville. Il fut ensuite, de 1925 à 1933, chef de la clinique ophtalmologique de Bâle. Dans cette ville, il accéda au titre de privat-docent en ophtalmologie en 1931. En 1933, il fut nommé professeur ordinaire d'ophtalmologie à l'Université de Genève et directeur de la clinique ophtalmologique. Il occupa ces deux fonctions jusqu'au 30 septembre 1966.

On doit au professeur A. Franceschetti plus de cinq cents travaux scientifiques dans tous les domaines de l'ophtalmologie. Il fut notamment l'un des premiers en Europe à se pencher sur les problèmes de l'hérédité en ophtalmologie. En 1933, il créa un nouveau traitement pour les greffes qui fait encore aujourd'hui autorité dans le monde entier. Parmi ses travaux figurent notamment des publications sur les syndromes cliniques, l'électrorétinographie et l'échographie. En 1948, le professeur A. Franceschetti créa à Genève un service de génétique médicale.

Le professeur A. Franceschetti est l'auteur, avec les docteurs P. J. Waardenburg et D. Klein, d'un important ouvrage intitulé « Genetic and ophtalmology », en trois volumes dont les deux premiers ont paru en 1961-1963. D'autre part, en 1963, il présenta avec les professeurs J. François et J. Babel un rapport sur les hérédo-dégénérescences chorio-rétiniennes à la Société française d'ophtalmologie.

Le professeur A. Franceschetti était président de la Fédération internationale de prophylaxie de la cécité, membre du Conseil international d'ophtalmologie, membre fondateur de l'Académie suisse des sciences médicales, qu'il présida de 1964 à 1967, président du Comité permanent des congrès internationaux de génétique humaine, et membre, en outre, de plus de 70 sociétés internationales.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

Le professeur A. Franceschetti reçut en 1942 avec le professeur Klein, et en 1965 avec les professeurs Babel et François le prix Vogt.

Le professeur A. Franceschetti était docteur honoris causa des Universités de Gand (1963), Toulouse (1965) et Heidelberg (1966). Il était également chevalier de la Légion d'honneur, grand officier de l'Ordre du mérite de la République italienne, président de la Société suisse pour la santé du monde et membre du Comité international de la Croix-Rouge.

CANTON DE LUCERNE

LUCERNE POSSEDE LE CENTRE D'HABITATION ET D'ACHATS LE PLUS MODERNE DE SUISSE

Les derniers magasins, le restaurant, le garage et la tour locative construite par l'architecte finlandais Alvar Aalto ont été inaugurés au centre d'achats et d'habitation de Lucerne-Schoenbuehl, le plus moderne de Suisse.

Ce complexe immobilier, construit en tenant compte à la fois des données architecturales contemporaines, de la beauté du site et des éléments humains, est dû à l'initiative de M. Beat von Schumacher, qui a été félicité par M. Félix Wili, chef du Département cantonal des travaux publics.

La tour d'habitation, qui mêle divers types de logements, est une réalisation remarquable d'Alvar Aalto. Elle compte plus de quatre-vingts appartements ordonnés autour d'un escalier et d'un ascenseur centraux, et qui tous disposent d'une vue grandiose sur le lac et les Alpes.

Le centre d'achats comprend des magasins, des supermarchés, des salons de coiffure et d'habillement, des bureaux de poste, de banque et de voyages. Une place de parc pour 400 voitures, avec service de garage, est installée sur le toit.

CANTON DE NEUCHATEL

POUR LA PREMIERE FOIS, UNE FEMME PRESIDERA UN TRIBUNAL NEUCHATELOIS

Réuni en session extraordinaire, le Grand Conseil neuchâtelois s'est occupé de la succession du président du Tribunal du Val-de-Ruz, M. G. Beuret, incarcéré depuis plusieurs semaines à la suite d'une grave affaire d'abus de confiance qui a fait grand bruit. Plusieurs candidats étaient en présence. Mais le choix des députés s'est porté sur une femme, M^{me} Ruth Schaer-Robert, avocate à Neuchâtel après l'avoir été à Zurich. Elle est âgée de 52 ans. C'est la première fois qu'une femme est appelée à présider un tribunal en pays neuchâtelois.

Le Grand Conseil s'est occupé également de la révision du Code de procédure pénale rendu nécessaire par le fait que — les deux juges d'instruction étant surchargés — il devient urgent d'en nommer un troisième. La révision ayant

été adoptée, la nomination du nouveau magistrat est intervenue en mars.

Un don de 10.000 F en faveur des victimes des tremblements de terre en Sicile a été approuvé. Un don sera également fait en faveur des victimes des avalanches dans les cantons d'Uri et des Grisons, mais on attend que les gouvernements de ces deux cantons — avec lesquels des contacts ont été pris — donnent des précisions sur la situation. La proposition d'un député popiste de faire un don de 20.000 francs pour les victimes de la guerre au Vietnam n'a pas été retenue, ce qui a fait dire au député popiste qu'il s'agissait là d'un vote scandaleux.

(C.P.S.).

IL FAUT UN PERMIS POUR RAMASSER LES ESCARGOTS DANS LE CANTON

Le canton de Neuchâtel s'est signalé à l'attention, il y a quelques années, en protégeant les escargots, ce qui n'a pas manqué de susciter un peu partout des commentaires assez ironiques. La mesure se révélait pourtant nécessaire. On a fait dans le canton des ramassages si massifs de ces mollusques savoureux — des étrangers surtout venaient y faire des razzias — que l'espèce tendait à disparaître.

Un nouvel arrêté du Conseil d'Etat, pris il y a quelques jours, confirme le précédent. Il stipule que : nul ne peut ramasser des escargots vivant sur territoire neuchâtelois sans être au bénéfice d'un permis, valable pour une année civile, personnel et inaccessible, et dont le prix est de trente francs. Ce prix est doublé pour les personnes qui n'ont pas leur domicile civil dans le canton au moment où la demande de permis est présentée.

Le permis est immédiatement retiré par l'Inspection cantonale de la chasse et de la pêche lorsqu'un fait excluant son octroi se produit ou parvient après coup à la connaissance des services chargés de l'application du présent arrêté. Il peut être retiré aux personnes qui sont l'objet d'une poursuite pénale pour infraction intentionnelle à la législation sur la protection de la faune et de la flore, ou pour dommage à la propriété foncière dans l'exercice de la chasse, de la pêche ou d'une activité analogue, cela jusqu'à la clôture de la procédure.

Chaque titulaire de permis est tenu de porter sur lui et de présenter sur réquisition des agents chargés de l'application du présent arrêté : son permis et un anneau métallique de 35 mm de diamètre intérieur. Les services chargés de délivrer le permis remettent un anneau aux ramasseurs qui le désirent moyennant versement d'un émolumen de 2 F. Tout escargot dont la coquille passe à travers l'anneau métallique doit être laissé sur place, sans avoir été mutilé, et toute personne se trouvant en possession d'escargots dont la coquille passe à travers ledit anneau métallique est réputée avoir contrevenu aux dispositions du présent arrêté, à moins qu'elle puisse établir qu'il s'agit d'animaux élevés ou importés sur territoire neuchâtelois.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

Dans un but scientifique ou pour les besoins de l'enseignement, le Département de Police peut déroger aux dispositions dudit arrêté...

(C.P.S.).

DECES DE L'ANCIEN DIRECTEUR DU CREDIT COMMERCIAL FRANÇAIS

M. Hugues Jequier est décédé à Genève à l'âge de 80 ans. Né à Fleurier, dans le canton de Neuchâtel, il avait passé la plus grande partie de sa vie en France et était rentré en Suisse il y a quelques années seulement. A Paris, où il était établi, il avait joué un rôle considérable. Dans le monde des affaires, il avait été directeur général du Crédit Commercial de France. Pendant plusieurs années, il avait présidé la Chambre de Commerce suisse en France. En reconnaissance de ses services, le Gouvernement français lui avait décerné le grade d'officier de la Légion d'honneur.

CANTON DE TESSIN

LE PLUS GRAND REPAS DE L'ANNEE

C'est sans doute à Lugano, à l'occasion du carnaval, que le plus grand repas collectif de l'année a été servi. En effet, le « risotto aux champignons » — le plat traditionnel du carnaval luganais — a été goûté avec grand plaisir par environ 8.000 personnes. Il a été servi sur la grand'place municipale. Quinze cuisiniers l'ont préparé, en employant 600 kg de riz et 200 kg de beurre, du fromage, du safran, des champignons, etc.

Cette tradition du « repas en commun » avec la participation des autorités et de toute la population est suivie par de nombreuses communes du Tessin. Mais le « risotto » n'est pas partout roi. Dans certaines communes on lui préfère la « polenta et la morue », dans d'autres les « pommes de terre et le salami ». Mais partout la joie et le succès ont été complets, quand, comme cette année, le temps était favorable.

CANTON DU VALAIS

INAUGURATION DE PLUSIEURS INSTALLATIONS TOURISTIQUES

En présence de M. Roger Bonvin, conseiller fédéral, et de plusieurs autres personnalités se sont déroulées, à Grimentz, au-dessus de Sierre, l'inauguration de plusieurs installations à but touristique.

Le village valaisan de Grimentz, dans le val d'Anniviers, entend rester un village typique par ses constructions, ses coutumes, ses habitants. Cela ne l'empêchera pas de s'ouvrir au tourisme sans lequel la vie locale est paralysée.

L'on a inauguré quatre installations, dont un télésiège reliant Grimentz à Bendollaz et divers téleskis conduisant les hôtes à plus de 2.400 mètres d'altitude.

CANTON DE VAUD

XIII^e FESTIVAL INTERNATIONAL DE LAUSANNE

Pour la treizième fois, le Festival international de musique aura lieu à Lausanne, du 7 mai au 15 juin 1968. A son programme figurent treize concerts, cinq représentations lyriques, deux soirées de ballet, etc.

Les concerts seront donnés par l'orchestre de la Suisse romande, la Berliner Staatskapelle, l'orchestre national de l'O.R.T.F. (Paris), ainsi que le chœur de la Philharmonie de Prague. Parmi les solistes, mentionnons Alexander Brailowski, György Cziffra, Nikita Magaloff et Arthur Rubinstein, pianistes, les violonistes Zino Francescatti et Nathan Milstein, l'organiste suisse André Luy, qui est d'origine jurassienne, ainsi que les chefs d'orchestre Paul Klecki, Igor Markevitch, Charles Münnich, etc.

Les représentations d'opéras de Richard Wagner seront assurées par le Deutsche Staatsoper de Berlin ; il s'agira de « Tannhäuser » et de « Tristan et Isolde ». Le ballet « Petrouchka », d'Igor Strawinski, sera donné conjointement avec l'opéra de Carl Orff : « Die Kluge ». Sont enfin prévues des soirées de ballet par le Estern Theatre Ballet du Grand Théâtre de Genève.

(C.P.S.).

† RICHARD DE BLONAY

Le colonel-brigadier Richard de Blonay est décédé à Lausanne, à l'âge de 70 ans.

Né en 1898 au château de Blonay, Richard de Blonay a été pendant quarante ans au service de la Confédération. Il a été officier instructeur, secrétaire de la commission de défense nationale, il a commandé le bataillon de fusiliers 2 et fut promu lieutenant-colonel en 1938. Il partit alors pour Paris comme attaché militaire auprès de la Légation suisse, occupée alors par le ministre Stucki. Il se replia avec la Légation à Vichy, où il a vécu les dures années du ministère Pétain. Rappelé en Suisse en 1944, il devint le premier chef d'Etat-Major du groupement de l'instruction au Département militaire fédéral. En 1948, il fut de nouveau envoyé à Paris comme attaché militaire et de l'air. Il y resta pendant dix ans et rentra en Suisse en 1954 pour prendre le commandement de la zone territoriale 1 avec le grade de colonel-brigadier. Comme commandant de cette zone, il fut occupé notamment, dès 1956, à l'établissement de camps pour les réfugiés hongrois.

M. de Blonay était depuis 1966 conseiller communal à Blonay.

CANTON DE ZURICH

LES SOIXANTE-QUINZE ANS DU « TAGES ANZEIGER » DE ZURICH

Le *Tages Anzeiger* de Zurich qui, avec son tirage de 180.000 exemplaires, est aujourd'hui l'un des plus grands quotidiens de Suisse, fête son 75^e anniversaire. Son fondateur, Wilhelm Girardet, descendait d'une vieille famille neuchâteloise. Après quelques années, il appela à ses côtés son beau-fils Otto Coninx. Le fils de ce dernier, M. Otto Coninx, est l'actuel éditeur du journal, alors que le rédacteur en chef est M. Walter Stutzer. Le *Tages Anzeiger* compte aujourd'hui vingt-huit rédacteurs.

De nombreuses personnalités, parmi lesquelles les deux conseillers aux Etats zuricois, deux membres du Gouvernement cantonal et tous les municipaux de la ville de Zurich étaient présents à la manifestation qui a marqué le 75^e anniversaire du *Tages Anzeiger*.

LE MUSÉE NATIONAL SUISSE FAIT REVIVRE LES ANTIQUITES

Chacun sait l'ennui qui peut gagner le profane à la visite de certains musées surchargés d'objets plus ou moins rares. Le musée devrait être un lieu vivant pour le dialogue, entre le passé et le présent et non une succession de salles « funéraires ». A cet égard, le Musée national suisse de

Zurich fait depuis de nombreuses années de louables efforts. Renonçant à exposer pèle-mêle les innombrables objets des collections, le directeur du musée s'est attaché à ne montrer au public que des pièces caractéristiques de chaque époque, laissant dans des tiroirs tout ce qui n'intéressera que le spécialiste. De cette manière, la visite du musée devient beaucoup plus vivante. Mais là n'est pas la seule innovation.

Certains objets de cuir et de bois sont présentés sous une forme rénovée de telle sorte que le visiteur se rend immédiatement compte de l'usage qui en était fait. Les parties rénovées sont reconnaissables, mais par contre le profane a une vision très exacte de ce qu'était en son temps l'objet exposé.

Il y a quelques jours, le musée a ouvert — selon ce principe — une salle consacrée au Moyen âge, pour la période du V^e au VII^e siècles. Les objets exposés donnent un aperçu intéressant de cette époque et permettent de tirer des conclusions sur la vie sociale de nos ancêtres. On y voit par exemple, selon le nouveau principe, des boucles montées sur des ceintures en cuir moderne, afin que le visiteur reconnaîsse exactement quelles étaient leurs fonctions. Il en est de même pour les décorations de sacs à main féminins, qui deviennent ainsi des objets concrets, frappant l'imagination du profane.

La nouvelle salle contient, à côté de cette présentation didactique, trois vitrines derrière lesquelles sont exposés des objets en or et en d'autres métaux précieux. Ce sont des pièces façonnées main à rendre jaloux même un bijoutier moderne. Des explications en quatre langues rendent encore plus attrayante la visite du Musée national suisse.

(C.P.S.).

BON de RÉDUCTION à adresser sans engagement à :

PERRIN ET GROSPIRON RÉUNIS

49 à 53, rue de la Fédération, Paris, XV^e
SEG. 84-03 ou 02-66

DÉMÉNAGEMENTS - GARDE-MEUBLES
TOUTE LA FRANCE ET L'ETRANGER

VOUS POUVEZ ME RENDRE VISITE LE A H
NOM ET ADRESSE _____ TEL. _____

Le MONTE-CARLO

9, avenue de Wagram - Métro Etoile

vous réserve le meilleur accueil

SELF-SERVICE, rez-de-chaussée

RESTAURANT, 1^{er} étage

Déjeuners à F 7,50 et 10,—
vin et service compris

SALLS pour BANQUETS
ROTISSERIE

ETO. 02.20

A. Tobler, Dir.

CAFÉS

VERNETTE & PRADER

(LANGWIES, GRISONS)

GROS et siège social

12-14, rue Raymond-Losserand, PARIS-14^e

CAFÉS - THÉS - CHOCOLATS
PRODUITS ÉTRANGERS - ÉPICES

Salon de vente au détail

115-117, avenue du Maine - Paris-14^e

Tél. 783-04-47 - 734-86-33 • Autobus 28 et 58